



Exces de vitesse de plus de 50 kmh en agglomeration

Par **PIF**, le **27/12/2007** à **01:51**

ma voiture a été prise au radar automatique à 106 kmh au lieu de 50 kmh .rnj'ai donc été convoquer à la gendarmerie 3 mois après les faits .rnprenant ma voiture à plusieurs personne , impossible de me rappeler qui conduisait au moment des faits car sur la photo on ne voit que la plaque et la voiture .rnles faits sont du 18.02.2007 ,aujourd'hui j'ai reçu un courrier du tribunal me declarant coupable .rnétant condamné à 300 € d'amende .rndois-je payer l'amende et quel risque pour mes points du permis car rienrnn'est stipulé à ce sujet .rnmerci d'avance pour vos reponces .

Par **Raven29_old**, le **27/12/2007** à **18:17**

Si vous ne pouvez prouver que ce n'était pas vous au volant, en donnant le nom de la personne en infraction, je pense que vous n'aurez pas le choix...

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **19:07**

Bonjour.rnrnvous ne vous êtes pas présenté au tribunal afin de faire valoir votre défense?rnrnLe retrait automatique est de 6 points sur le permis.

Par **PIF**, le **28/12/2007** à **02:03**

je ne pouvais pas etre présent pour ma defence car je n'ai pas été convoqué .rn je ne savais meme pas que ça passer au tribunal .rnla gendarmerie m'avait dit quelle renvoyait mon audition au parquet , et qu'il fallait attendre .